

Punakha winter trek



Jours:	4
Prix:	895 USD Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★☆☆☆
	🏔 Aventure, exploration et expédition 🏔 Trekking 🏔 Randonnée 🏔 Montagnes

Il s'agit d'une randonnée de 4 jours et 3 nuits. Ce parcours à priori facile convient parfaitement aux trekkers débutants, mais nécessite une bonne condition physique. Il débute à partir de la capitale Thimphu et se termine dans la vallée voisine de Punakha. La randonnée suit le sentier de la vieille ville de Thimphu jusqu'à Punakha, en traversant plusieurs villages, forêts et rizières. Elle offre de jolies vues sur le monastère de Phajoding et passe par le col de Sinchula. Les aventuriers ont également l'occasion de camper près du Chorten Ningpo, un ancien chorten dédié à la divinité célèbre du Bhoutan, le dieu Madman Lam Drukpa Kuenley. En raison de la basse altitude et du climat chaud de la région, ce trek peut se faire durant toute la période hivernale, bien que les meilleurs moments pour s'y adonner se situent entre les mois de mars et mai ou entre septembre et novembre.

Jour 1. Début du trek à Dechencholing - Chamina



Dechencholing 📍
5km - ⌚ 4h 40m
Chamina 📍

Dechencholing - Chamina

- **Dechencholing - Chamina**

Montée : 860 m, altitude du camp : 3 360 m

Nous suivons le sentier en direction du palais de Dechencholing, après la rivière de Thimphu Chhu, jusqu'à Pangrizam, le dernier point de la route. De là, le trek commence vers Shong Pang et nous conduit à travers de beaux villages. Le camp situe au-dessus du village de Chamina.

🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Camping

Jour 2. Chamina - Dopshing Pang



Chamina 📍
13km - ⌚ 7h 30m
Dopshing Pang 📍

Chamina - Dopshing Pang

- **Chamina - Dopshing Pang**

Altitude : 3 400m

Le trajet consiste en une montée progressive jusqu'au col de Sinchula (3 400 m). Depuis cet endroit, si le temps nous le permet, nous pouvons admirer le monastère Phajoding qui surplombe la ville de Thimphu. À 2 km environ, nous apercevons le village de Thinleygang, le monastère de Taloet et la route vers l'ancienne capitale du Bhoutan, Punakha. Le parcours menant au col se fait plus ou moins en descente, jusqu'au camping installé à Dopshing Pang.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
🍴 Déjeuner	Préparé par l'équipe

🍴 Dîner

Préparé par l'équipe

🏠 Hébergement

Camping

Jour 3. Dopshing Pang - Chorten Ningpo



Dopshing Pang 📍

13km - ⌚ 8h

Chorten Ningpo 📍

Dopshing Pang - Chorten Ningpo

- **Dopshing Pang - Chorten Ningpo**

Altitude du camp : 2 700 m

La randonnée à Chorten Ningpo est plutôt progressive et nous conduit à travers des forêts épaisses, des villages et des rizières. Le Chorten Ningpo est dédié à Drukpa Kuenley, mieux connu sous le surnom de « Fou Divin ». Notre guide profite du voyage pour nous raconter des légendes liées à ce moine tibétain. Le camping se trouve juste en face du chorten.

🍳 Petit déjeuner

Préparé par l'équipe

🍴 Déjeuner

Préparé par l'équipe

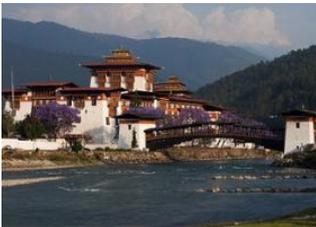
🍴 Dîner

Préparé par l'équipe

🏠 Hébergement

Camping

Jour 4. Fin du tek à Zomlingthang



Chorten Ningpo 📍

5km - ⌚ 2h 30m

Zomlingthang 📍

🚗 20km - ⌚ 45m

Punakha 📍

Chorten Ningpo - Zomlingthang

- **Chorten Ningpo - Zomlingthang**

Ce matin, nous entamons notre randonnée par une descente, en passant par de nombreux villages, jusqu'à ce que nous atteignons la route. Notre chauffeur nous y attend avec le véhicule afin de nous conduire à la vallée de Punakha où nous passerons la nuit.

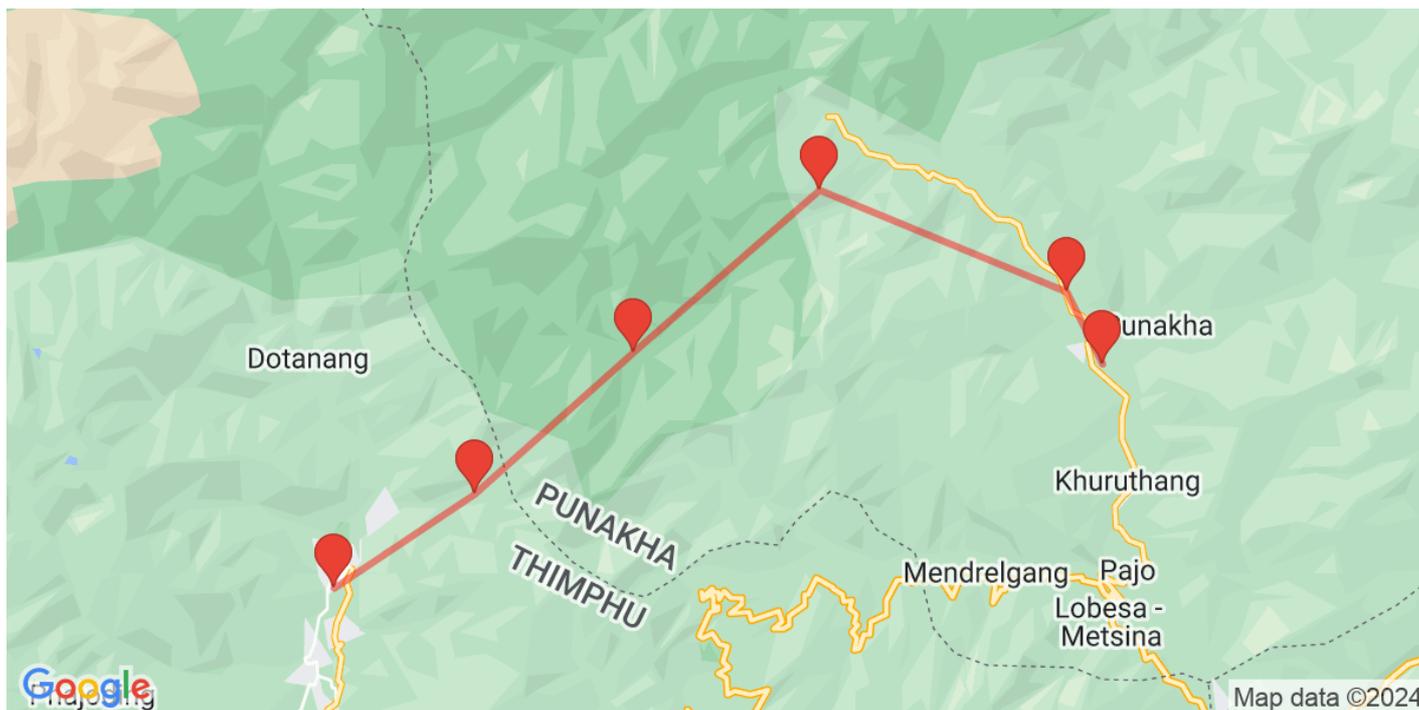
🍳 Petit déjeuner

Préparé par l'équipe

🍴 Déjeuner

Préparé par l'équipe

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privé

1-1	2-2	3-10
1050 USD	985 USD	895 USD

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.